



Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nous tenons aujourd'hui une CAPD qui est peut-être une des dernières réunies avec les compétences définies par la loi de 1982. Le travail paritaire sur les carrières de nos collègues qui garantit pour l'instant la transparence et l'équité dans le traitement individuel, va laisser sa place à la gestion des ressources humaines au sens du nouveau management public. Nous, personnels de l'Éducation Nationale, allons être réduits au rang de ressource au sens de stock d'exécutants des politiques éducatives définies par le pouvoir quel qu'il soit. Réflexions et critiques seront mêmes interdites aux enseignants par l'article premier la loi « école de la confiance ».

Pourtant dans notre métier et nos pratiques professionnelles, nous savons et nous montrons que pour faire un travail de qualité et favoriser des apprentissages solides, il faut y adhérer, s'y sentir acteur, pouvoir y développer son sens critique, y avoir une part d'initiative personnelle...pour nos élèves et leurs familles c'est ce que nous nous efforçons de mettre en place dans nos classes au quotidien... C'est ce que nous n'aurons bientôt plus le droit de vivre dans nos métiers...

C'est tout l'enjeu de la CAPD d'aujourd'hui. Sur tous les points à l'ordre du jour c'est la question de fond : comment prendre en compte les aspirations légitimes de nos collègues à aménager leurs carrières professionnelles, leurs vies familiales et les nécessités du fonctionnement du Service Public dont l'absence de moyen oblige les services à prendre des décisions souvent contre productives en définitive.

Ainsi nous allons aujourd'hui étudier les demandes de départs en congé de formation professionnelle. Ce dispositif permettait à des collègues de se former selon leur choix personnel en pouvant anticiper leur demande et en connaissant par avance leurs chances d'obtenir le départ. En effet, l'existence d'un barème construit par les instances paritaires donnait aux collègues une visibilité dans des règles connues qui s'imposaient à tous. Aujourd'hui, à l'entrée de cette CAPD nous sommes dans l'impossibilité de savoir qui partira l'année scolaire prochaine et sans aucune visibilité pour les années suivantes : de quoi désespérer bien des collègues...

Nous allons aussi évoquer les situations des collègues pour lesquels des temps partiels ou les disponibilités ont été refusés. Nous connaissons les difficultés de notre département en personnel. Mais pour nombre de nos collègues il ne s'agit de rien d'autre que de pouvoir allier une vie professionnelle exigeante aux réalités de leur vie familiale qui peut l'être tout autant.

Ce n'est pas un caprice qui est exprimé lorsqu'une personne est prête à amputer son salaire d'un quart voire de moitié...Il s'agit de problème de personnels humains, pas de ressources...

De même, la question des Ineat/exeat prend un aspect capital pour nos collègues, il s'agit même souvent de pouvoir travailler..ou pas. Comment accepter que des parents en soient réduits, dans notre société moderne, à choisir entre leur métier et leurs familles et enfants ? Pour le SNUipp-FSU 24 nous sommes bien là encore sur des problèmes personnels de personnel, pas de ressource.

A l'ordre du jour encore, le passage des collègues de la classe normale à la hors classe. Ici ce sont les règles, elles-mêmes, qui créent l'injustice car elles interdisent de prendre en compte l'histoire de notre corps et donc la réalité des carrières de nos collègues les plus anciens. Il n'est pas question de mérite mais de justice...C'est pourquoi le SNUipp avec les camarades de l'UNSA font la demande que l'AGS apparaisse au moins comme discriminant dans les cas d'égalité de barème. Là encore il s'agit de l'histoire professionnelle des personnes pas de gestion de ressources.

Enfin nous allons étudier et valider le projet de mouvement. Après les multiples problèmes, de mise en place du logiciel que vos services ont affrontés les uns après les autres, nous arrivons aujourd'hui à la CAPD après avoir travaillé avec nos collègues en ayant semble-t-il contribué à

réduire le nombre de situations problématiques. Nous remercions les services de la DSDEN pour leur disponibilité dans cette période compliquée. Pour le SNUipp Dordogne ce nouveau logiciel accouche d'une souris. Si effectivement un grand nombre de collègues est nommé à titre définitif de façon très artificielle sur des postes dont la pérennité n'est pas toujours assurée, il reste toujours autant de collègues non affectés à l'issue de l'opération.. Et comme nous l'avions envisagé dès la présentation le système du vœu large avec extension engendre des nominations qui vont une fois de plus mettre des personnels humains en très grande difficulté dans leur vie quotidienne familiale. Nous exprimons ici au nom de ces collègues la demande que ces affectations problématiques puissent être revues lors de la CAPD prévue le 4 juillet.

Le SNUipp-FSU Dordogne n'est pas résigné, nous continuerons à nous battre pour et avec nos collègues pour défendre toutes les valeurs humaines et sociales attachées à nos métiers et au Service Public face aux forces du libéralisme qui œuvrent à leur destruction.

Les délégués des personnels élus du SNUIPP-FSU Dordogne